

## Réussir sans apprendre par coeur

Par **Mathildette**, le **30/11/2015** à **10:57**

Bonjour,

Je ne savais pas où poser ma question, donc je m'excuse par avance si ce n'est pas le bon endroit.

J'ai bientôt un partiel en droit constitutionnel. Malheureusement j'ai délaissé un peu cette matière pour en réviser d'autres et je me suis rendue compte qu'il fallait connaître énormément de choses.

Pensez-vous que mes seuls souvenirs des cours suffiront pour pouvoir faire le commentaire ? J'ai toujours assisté au cours, et au TD que j'ai régulièrement préparé sérieusement. Mais vu que je ne connais pas mon cours par coeur, j'ai un peu peur. Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **30/11/2015** à **11:19**

Salut.

Connaitre ton cours par coeur n'a aucun intérêt pratique. Mais juste avoir assisté au cours risque de ne pas suffire non plus, sauf gros coup de bol.

Ce qu'il faut en droit constitutionnel à mon avis, c'est comprendre les principes et mécanismes essentiels (bloc de constitutionnalité, hiérarchie des normes, QPC, etc.), et surtout avoir de la culture générale dessus pour pouvoir réfléchir et développer ton argumentation.

Renseignes toi sur l'actualité, feuilletes quelques ouvrages.

Par **Mathildette**, le **30/11/2015** à **11:26**

Merci pour ta réponse. Les principes et les mécanismes essentiels, c'est bon, je pense pouvoir gérer mais c'est surtout les petits détails de cours qu'on n'a pas approfondi en TD qui me font peur.

Par **Yn**, le **18/12/2015** à **09:42**

L'apprentissage est l'une des premières étapes, si tu n'as aucune connaissance, tu ne peux

développer aucun raisonnement.

Le raisonnement se construit et se précise quand on utilise ses connaissances, donc nécessité de l'apprentissage et ainsi de suite.

Surtout, le droit consti, c'est plutôt *light* : peu d'articles, quasiment aucune jurisprudence, quelques grandes notions et processus... ça s'apprend facilement.